

Statistiques trimestrielles de milieu ouvert

Au 30 septembre 2022

Secrétariat général
Sous-direction de la statistique et des études
Service statistique ministériel de la justice



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périmètre et définition

Seules les personnes majeures sont comptabilisées dans les tableaux présentés dans cette publication. Le périmètre géographique retenu est celui de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer.

Une personne est considérée comme **placée sous main de justice en milieu ouvert**, lorsqu'elle est suivie pour une mesure, sans être placée sous écrou.

Dans ce document, les mesures comptabilisées sont celles suivies par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Le suivi de l'ensemble du milieu ouvert nécessiterait l'intégration des prises en charge des services de l'application des peines (SAP).

Les mesures de milieu ouvert prises en compte sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites**, ici le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternative).
- les **mesures présentencielle**s, contrôle judiciaire, assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM).
- les **mesures post-sentencie**lles. Elles comprennent le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), le sursis probatoire, la libération conditionnelle, en aménagement de peine (Libération conditionnelle (AP)) ou en tant que régime de la libération sous contrainte (LSC sous libération conditionnelle), le travail d'intérêt général en tant que peine (TIG) et en tant qu'obligation (Obligation de TIG), le sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général (Sursis-TIG), l'interdiction de séjour, les peines et obligations de stage (Stage), les suspensions de peine pour raison médicale (Suspension (raison médicale)), la contrainte pénale, l'ajournement avec mise à l'épreuve, l'ajournement aux fins d'investigations et l'ajournement avec injonction.
- les **mesures de sûreté suite à une condamnation**. Elles comprennent le suivi socio-judiciaire, la surveillance judiciaire et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Les statistiques trimestrielles sont publiées dans ce document sur les 4 dernières années, au moins pour le même trimestre que le dernier publié de manière à éviter les effets saisonniers. Les séries longues, à partir du premier trimestre 2016, sont disponibles dans le tableur de synthèse.

Révisions et qualité des indicateurs

Politique de révisions

Les données provisoires (p) du trimestre T sont diffusées pour la première fois lors du 4e mois qui suit la fin du trimestre. Ainsi les données provisoires du 4e trimestre (T4) de l'année N sont diffusées en avril de l'année N+1. Les données correspondant aux trimestres précédents des années N et N-1 sont susceptibles d'être révisées à chaque publication et sont dits semi-définitifs (sd). Les données de l'année N sont définitives lors de la diffusion d'avril de l'année N+2.

Outre des retards de saisie, les révisions peuvent aussi être dues à des évolutions dans les traitements effectués par la Sous-direction de la statistique et des études (SDSE). Dans ce cas, ces évolutions sont « rétropolées », c'est-à-dire qu'elles sont appliquées rétroactivement sur l'ensemble des données disponibles, et de façon à éviter les ruptures de séries. La mention « définitifs révisés » (r) désigne les indicateurs, précédemment définitifs, ainsi recalculés.

Avertissements

Octobre 2021 :

Les mesures d'ajournement, ajournement aux fins d'investigation, ajournement avec injonction et ajournement avec mise à l'épreuve, ont été agrégées car les effectifs de ces mesures sont faibles, et elles ont été reportées dans la catégorie post-sentencielle car les personnes restent condamnées malgré l'ajournement de leurs mesures. L'assignation à résidence sous surveillance électronique et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ont également été fusionnées en raison des faibles effectifs de la seconde mesure.

Des évolutions dans le processus de production ont induit des révisions mineures sur les séries, y compris aux périodes considérées comme définitives.

Juillet 2021 :

Les données ont été « rétropolées » depuis 2016 en raison de modifications apportées au traitement statistique, notamment afin de mettre en avant les obligations de TIG décidées dans le cadre d'une autre peine (contrainte pénale, sursis probatoire et peine de détention à domicile sous surveillance électronique). Une mise à jour des données relatives aux nationalités des personnes a également été réalisée, en particulier suite à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Les personnes de nationalité britannique sont désormais comptabilisées dans le « reste de l'Europe » pour toutes les périodes.

Janvier 2021 :

Les données ont été « rétropolées » depuis 2016 en raison de changements apportés au processus de production des données « personnes » dans APPI.

Glossaire des mesures et abréviations

Abréviation	Nom complet
-------------	-------------

Alternatives aux poursuites

Stage (alternative)	Stage (alternative)
TNR	Travail non rémunéré

Mesures présentencielles

ARSE	Assignation à résidence sous surveillance électronique
ARSEM	Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile
Contrôle judiciaire	Contrôle judiciaire

Mesures post sentencielles

Ajournement	Ajournement aux fins d'investigations, avec injonction, et avec mise à l'épreuve
Contrainte pénale	Contrainte pénale
DDSE	Détention à domicile sous surveillance électronique (peine)
Interdiction de séjour	Interdiction de séjour
Libération conditionnelle (AP)	Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine
LSC sous libération conditionnelle	Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle
SME	Sursis avec mise à l'épreuve
Sursis probatoire	Sursis probatoire
Suspension (raison médicale)	Suspension de peine pour raison médicale
Stage	Peine et obligation de stage
Sursis-TIG	Sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général
TIG	Travail d'intérêt général
Obligation de TIG	Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général

Mesures de sûreté suite à une condamnation

PSEM	Placement sous surveillance électronique mobile
Surveillance judiciaire	Surveillance judiciaire
Suivi socio-judiciaire	Suivi socio-judiciaire

Autres abréviations

CPIP	Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation
JAP	Juge de l'application des peines
PPSMJ	Personne placée sous main de justice
SAP	Service de l'application des peines
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation

Sommaire

Tableau	Intitulé
---------	----------

Population suivie

Tableau 1	Personnes suivies en milieu ouvert, par sexe
Tableau 2	Personnes suivies en milieu ouvert, par catégorie d'âge
Tableau 3	Âge des personnes prises en charge en milieu ouvert
Tableau 4	Personnes suivies en milieu ouvert, par nationalité
Tableau 5	Domiciliation des personnes suivies en milieu ouvert, par région administrative
Tableau 6	Caractéristiques des personnes suivies en milieu ouvert selon la région administrative du domicile

Mesures suivies

Tableau 7	Mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie
Tableau 8	Alternatives aux poursuites et mesures présentencielles suivies en milieu ouvert
Tableau 9	Mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert
Tableau 10	Mesures de sûreté suite à une condamnation suivies en milieu ouvert
Tableau 11	Proportion de femmes selon les mesures
Tableau 12	Proportion de personnes de nationalité étrangère selon les mesures
Tableau 13	Âge médian des personnes suivies en milieu ouvert selon les mesures

Nouvelles personnes et nouvelles mesures suivies

Tableau 14	Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par sexe
Tableau 15	Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile
Tableau 16	Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie
Tableau 17	Nouvelles alternatives aux poursuites et nouvelles mesures présentencielles
Tableau 18	Nouvelles mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert
Tableau 19	Nouvelles mesures de sûreté suite à une condamnation suivies en milieu ouvert
Tableau 20	Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par région administrative du domicile

Population suivie

Au 30 septembre 2022

Tableau 1 : Personnes suivies en milieu ouvert, par sexe

Sexe	30/09/19	31/12/19	31/03/20	30/06/20	30/09/20	31/12/20	31/03/21 (sd)	30/06/21 (sd)	30/09/21 (sd)	31/12/21 (sd)	31/03/22 (sd)	30/06/22 (sd)	30/09/22 (p)
Femmes	12 450	12 424	12 202	11 626	11 382	11 353	11 721	11 952	11 958	12 023	12 388	12 702	12 647
Hommes	149 432	150 218	149 780	148 029	147 167	148 036	151 586	154 299	156 732	158 378	162 911	166 132	166 034
Total	161 882	162 642	161 982	159 655	158 549	159 389	163 307	166 251	168 690	170 401	175 299	178 834	178 681

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 2 : Personnes suivies en milieu ouvert, par catégorie d'âge

	30/09/19	30/09/20	30/09/21 (sd)	30/09/22 (p)
18 à 19 ans	5 686	4 908	5 645	5 065
20 à 24 ans	28 309	27 350	28 703	28 969
25 à 29 ans	25 563	25 032	25 451	26 781
30 à 39 ans	46 497	45 906	48 399	50 947
40 à 49 ans	31 058	30 865	34 015	37 396
50 à 59 ans	17 157	16 864	18 230	20 182
60 ans et plus	7 567	7 596	8 220	9 305
Non renseigné	45	28	27	36
Total	161 882	158 549	168 690	178 681

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 3 : Âge des personnes suivies en milieu ouvert

		30/09/19	30/09/20	30/09/21 (sd)	30/09/22 (p)
Âge médian	Femmes	36,2	36,3	36,2	36,8
	Hommes	34,2	34,5	34,9	35,4
	Ensemble	34,3	34,6	35,0	35,5
Âge moyen	Femmes	37,8	37,8	37,6	38,1
	Hommes	36,3	36,5	36,7	37,1
	Ensemble	36,4	36,6	36,7	37,2

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : L'âge médian est l'âge qui sépare une population en deux groupes numériquement égaux, le premier contenant la moitié des plus jeunes, le second la moitié des plus âgés.

Tableau 4 : Personnes suivies en milieu ouvert, par nationalité

	30/09/19	30/09/20	30/09/21 (sd)	30/09/22 (p)
France	148 938	145 218	153 549	161 963
UE hors France	2 072	2 070	2 282	2 553
Reste de l'Europe	680	723	772	897
Afrique	7 017	7 287	8 386	9 114
Amérique	446	580	654	724
Asie et Océanie	1 189	1 126	1 285	1 485
Autres	1 540	1 545	1 762	1 945
Total	161 882	158 549	168 690	178 681

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : La catégorie *Autres* regroupe les apatrides et les cas non renseignés.

Tableau 5 : Domiciliation des personnes suivies en milieu ouvert, par région administrative

	30/09/19	30/09/20	30/09/21 (sd)	30/09/22 (p)
Auvergne-Rhône-Alpes	18 818	18 428	19 099	20 259
Bourgogne-Franche-Comté	8 542	8 099	8 306	8 775
Bretagne	7 380	7 342	7 609	7 808
Centre-Val de Loire	6 283	6 099	7 037	7 202
Corse	820	831	777	933
Grand Est	14 254	13 870	14 909	15 326
Guadeloupe	983	1 126	1 277	1 399
Guyane	603	879	880	698
Hauts-de-France	17 489	16 291	17 173	18 160
Île-de-France	24 338	23 767	25 561	27 266
La Réunion	2 479	2 399	2 432	2 924
Martinique	1 018	994	899	1 037
Mayotte	288	300	354	338
Normandie	9 218	8 931	8 929	9 464
Nouvelle-Aquitaine	14 441	14 245	15 452	16 551
Occitanie	14 671	14 644	16 146	17 605
Pays de la Loire	8 321	8 040	8 708	9 248
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11 936	12 264	13 142	13 688
France entière	161 882	158 549	168 690	178 681

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 6 : Caractéristiques des personnes suivies en milieu ouvert selon la région administrative du domicile

Au 30 septembre 2022 (p)	Nombre de PPSMJ	Âge médian (ensemble)	Proportion de femmes	Proportion d'étrangers
Auvergne-Rhône-Alpes	20 259	35,5	7,4%	10,2%
Bourgogne-Franche-Comté	8 775	35,9	7,9%	5,7%
Bretagne	7 808	37,3	7,9%	5,5%
Centre-Val de Loire	7 202	34,9	7,2%	8,5%
Corse	933	39,8	7,2%	10,0%
Grand Est	15 326	36,3	7,7%	7,2%
Guadeloupe	1 399	34,9	4,6%	5,1%
Guyane	698	31,7	10,6%	27,2%
Hauts-de-France	18 160	35,4	6,6%	5,2%
Île-de-France	27 266	33,7	5,6%	19,6%
La Réunion	2 924	35,2	5,8%	1,0%
Martinique	1 037	35,1	4,9%	4,1%
Mayotte	338	30,9	4,1%	26,3%
Normandie	9 464	36,7	7,1%	4,6%
Nouvelle-Aquitaine	16 551	36,7	7,8%	6,8%
Occitanie	17 605	35,3	7,9%	8,9%
Pays de la Loire	9 248	35,6	7,1%	7,2%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13 688	35,3	7,0%	10,3%
France entière	178 681	35,5	7,1%	9,4%

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Mesures suivies

Au 30 septembre 2022

Tableau 7 : Mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie

	30/09/19	31/12/19	31/03/20	30/06/20	30/09/20	31/12/20	31/03/21 (sd)	30/06/21 (sd)	30/09/21 (sd)	31/12/21 (sd)	31/03/22 (sd)	30/06/22 (sd)	30/09/22 (p)
Alternatives aux poursuites et mesures présentencielles	7 588	7 708	8 293	8 442	8 918	9 576	10 064	10 357	10 406	10 244	10 760	11 078	11 105
Mesures post-sentencielles	165 817	166 322	165 377	163 135	161 450	162 266	167 083	170 960	174 201	176 755	182 195	185 645	184 908
Mesures de sûreté suite à une condamnation	7 318	7 399	7 497	7 626	7 622	7 612	7 729	7 826	7 852	7 943	7 927	7 960	7 910
Total	180 723	181 429	181 167	179 203	177 990	179 454	184 876	189 143	192 459	194 942	200 882	204 683	203 923

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : Les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites** : le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternatives).

- les **mesures présentencielles** : l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE), l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) et le contrôle judiciaire.

- les **mesures post-sentencielles** : le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), le sursis probatoire, la libération conditionnelle, en aménagement de peine (Libération conditionnelle (AP)) ou en tant que régime de la libération sous contrainte (LSC sous libération conditionnelle), les peines (TIG) et obligations (Obligation de TIG) de travail d'intérêt général, le sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général (Sursis-TIG), l'interdiction de séjour, les peines et obligations de stage (Stage), les suspensions de peine pour raison médicale (Suspension (raison médicale)), la contrainte pénale, l'ajournement avec mise à l'épreuve, l'ajournement aux fins d'investigations et l'ajournement avec injonction.

- les **mesures de sûreté suite à une condamnation** : le suivi socio-judiciaire, la surveillance judiciaire et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Tableau 8 : Alternatives aux poursuites et mesures présentencielles suivies en milieu ouvert

	30/09/19	30/09/20	30/09/21 (sd)	30/09/22 (p)
ARSE/ARSEM	340	330	473	562
Contrôle judiciaire	4 604	5 285	5 577	6 213
Stage (alternative)	967	1 529	2 468	2 690
TNR	1 677	1 774	1 888	1 640
Total	7 588	8 918	10 406	11 105

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; ARSEM : Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ; TNR : Travail non rémunéré

Tableau 9 : Mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert

	30/09/19	30/09/20	30/09/21 (sd)	30/09/22 (p)
Ajournement	87	45	42	30
Contrainte pénale	2 143	1 156	415	101
DDSE	so	549	1 385	1 245
Interdiction de séjour	1 507	1 981	2 342	2 216
Libération conditionnelle (AP)	4 572	5 363	4 199	3 850
LSC sous libération conditionnelle	396	715	434	500
SME	121 340	103 505	49 169	14 565
Sursis probatoire	so	16 329	86 708	135 354
Suspension (raison médicale)	166	178	156	137
Stage	234	659	2 073	2 236
Sursis-TIG	21 199	15 049	2 280	436
TIG	14 151	15 303	20 923	19 512
Obligation de TIG	22	618	4 075	4 726
Total	165 817	161 450	174 201	184 908

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : Ajournement : Ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ; DDSE : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; Libération conditionnelle (AP) : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous libération conditionnelle : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; Suspension (raison médicale) : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage : Peine et obligation de stage ; Sursis-TIG : Sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; TIG : Peine de travail d'intérêt général ; Obligation de TIG : Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général

so : sans objet

Tableau 10 : Mesures de sûreté suite à une condamnation suivies en milieu ouvert

	30/09/19	30/09/20	30/09/21 (sd)	30/09/22 (p)
PSEM	32	27	31	32
Surveillance judiciaire	250	258	268	262
Suivi socio-judiciaire	7 036	7 337	7 553	7 616
Total	7 318	7 622	7 852	7 910

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile

Tableau 11 : Proportion de femmes selon les mesures

	30/09/19	30/09/20	30/09/21 (sd)	30/09/22 (p)
Ajournement	33,3%	20,0%	14,3%	NC
ARSE/ARSEM	6,5%	4,8%	6,6%	5,5%
Contrôle judiciaire	8,7%	8,2%	8,5%	8,1%
Stage (alternative)	12,5%	11,2%	10,0%	9,1%
TNR	14,4%	14,7%	12,0%	12,1%
Contrainte pénale	7,3%	6,6%	5,8%	5,9%
DDSE	so	6,4%	6,7%	7,1%
Interdiction de séjour	4,3%	6,3%	5,8%	4,4%
Libération conditionnelle (AP)	10,5%	8,9%	10,6%	10,3%
LSC sous libération conditionnelle	6,8%	4,6%	7,4%	7,6%
SME	7,1%	6,7%	6,0%	4,5%
Sursis probatoire	so	5,9%	6,8%	6,9%
Suspension (raison médicale)	8,4%	7,9%	7,1%	5,8%
Stage	6,0%	3,2%	5,8%	5,3%
Sursis-TIG	7,9%	7,8%	6,1%	2,3%
TIG	10,7%	9,6%	9,5%	9,7%
Obligation de TIG	NC	7,8%	7,2%	7,0%
PSEM	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Surveillance judiciaire	2,8%	2,7%	2,6%	2,3%
Suivi socio-judiciaire	2,3%	2,4%	2,5%	2,7%
Ensemble	7,5%	7,0%	6,9%	6,9%

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : Ajournement : Ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; ARSEM : Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ; TNR : Travail non rémunéré ; DDSE : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; Libération conditionnelle (AP) : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous libération conditionnelle : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; Suspension (raison médicale) : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage : Peine et obligation de stage ; Sursis-TIG : Sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; TIG : Peine de travail d'intérêt général ; Obligation de TIG : Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile
 NC : non communiqué en raison du secret statistique
 so : sans objet

Tableau 12 : Proportion de personnes de nationalité étrangère selon les mesures

	30/09/19	30/09/20	30/09/21 (sd)	30/09/22 (p)
Ajournement	6,9%	NC	NC	0,0%
ARSE/ARSEM	20,6%	18,8%	16,1%	17,3%
Contrôle judiciaire	12,3%	10,5%	12,2%	13,1%
Stage (alternative)	5,2%	6,2%	7,5%	8,7%
TNR	6,9%	5,7%	7,1%	6,4%
Contrainte pénale	7,8%	7,7%	8,7%	8,9%
DDSE	so	5,1%	6,4%	5,9%
Interdiction de séjour	20,2%	21,2%	21,5%	22,3%
Libération conditionnelle (AP)	10,2%	11,2%	10,1%	11,9%
LSC sous libération conditionnelle	12,4%	12,4%	11,1%	14,4%
SME	7,7%	8,2%	8,9%	8,6%
Sursis probatoire	so	7,4%	8,6%	9,0%
Suspension (raison médicale)	7,8%	8,4%	8,3%	8,0%
Stage	9,8%	10,2%	11,1%	12,9%
Sursis-TIG	8,7%	9,1%	8,3%	11,0%
TIG	6,4%	6,8%	8,3%	8,7%
Obligation de TIG	0,0%	6,3%	5,8%	6,0%
PSEM	0,0%	0,0%	0,0%	NC
Surveillance judiciaire	4,4%	5,8%	7,1%	6,9%
Suivi socio-judiciaire	4,6%	4,9%	5,2%	5,4%
Ensemble	7,9%	8,2%	8,7%	9,1%

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : Ajournement : Ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; ARSEM : Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ; TNR : Travail non rémunéré ; DDSE : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; Libération conditionnelle (AP) : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous libération conditionnelle : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; Suspension (raison médicale) : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage : Peine et obligation de stage ; Sursis-TIG : Sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; TIG : Peine de travail d'intérêt général ; Obligation de TIG : Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile

NC : non communiqué en raison du secret statistique

so : sans objet

Tableau 13 : Âge médian des personnes suivies en milieu ouvert selon les mesures

	30/09/19	30/09/20	30/09/21 (sd)	30/09/22 (p)
Ajournement	42,0	41,1	37,3	40,7
ARSE/ARSEM	31,7	30,6	29,7	30,3
Contrôle judiciaire	31,5	32,0	32,2	32,6
Stage (alternative)	28,0	31,2	32,2	33,1
TNR	25,4	26,0	25,6	25,7
Contrainte pénale	37,4	37,7	38,6	39,0
DDSE	so	33,3	33,1	33,0
Interdiction de séjour	31,4	30,7	30,4	31,2
Libération conditionnelle (AP)	35,9	35,1	36,6	36,7
LSC sous libération conditionnelle	31,5	32,3	32,4	31,0
SME	35,0	35,2	35,3	34,5
Sursis probatoire	so	34,8	35,3	35,9
Suspension (raison médicale)	57,3	57,5	59,5	57,5
Stage	29,9	31,8	33,7	34,5
Sursis-TIG	30,4	30,8	29,3	28,3
TIG	24,6	25,7	26,8	27,3
Obligation de TIG	32,9	28,4	27,9	27,6
PSEM	53,9	55,1	54,1	54,6
Surveillance judiciaire	51,1	52,2	52,2	51,6
Suivi socio-judiciaire	46,9	47,3	47,4	47,9
Ensemble	33,9	34,2	34,3	34,9

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : Ajournement : Ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; ARSEM : Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ; TNR : Travail non rémunéré ; DDSE : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; Libération conditionnelle (AP) : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous libération conditionnelle : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; Suspension (raison médicale) : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage : Peine et obligation de stage ; Sursis-TIG : Sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; TIG : Peine de travail d'intérêt général ; Obligation de TIG : Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile
so : sans objet

Nouvelles personnes et nouvelles mesures suivies

Au 30 septembre 2022

Tableau 14 : Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par sexe

	2019T3	2019T4	2020T1	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1 (sd)	2021T2 (sd)	2021T3 (sd)	2021T4 (sd)	2022T1 (sd)	2022T2 (sd)	2022T3 (p)
Femmes	1 501	1 934	1 419	1 066	1 394	1 942	2 133	2 085	1 591	1 849	1 918	1 863	1 340
Hommes	17 048	21 465	16 077	14 967	17 966	22 998	24 049	23 712	19 074	21 955	22 465	21 735	16 981
Total	18 549	23 399	17 496	16 033	19 360	24 940	26 182	25 797	20 665	23 804	24 383	23 598	18 321

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : Un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois.

Tableau 15 : Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile

	2019T3	2019T4	2020T1	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1 (sd)	2021T2 (sd)	2021T3 (sd)	2021T4 (sd)	2022T1 (sd)	2022T2 (sd)	2022T3 (p)
Auvergne-Rhône-Alpes	1 998	2 686	1 962	1 731	2 067	2 721	2 879	2 919	2 145	2 611	2 578	2 568	1 894
Bourgogne-Franche-Comté	902	1 133	783	727	876	1 245	1 277	1 310	919	1 138	1 176	1 152	861
Bretagne	736	1 086	778	731	858	1 187	1 059	1 148	791	968	974	899	738
Centre-Val de Loire	774	973	605	526	724	938	1 231	1 129	905	975	934	893	744
Corse	98	114	104	98	100	131	131	136	94	138	122	134	130
Grand Est	1 673	2 062	1 490	1 293	1 770	2 245	2 262	2 073	1 840	2 142	1 928	1 908	1 498
Guadeloupe	169	137	138	156	125	230	202	204	175	156	222	175	182
Guyane	98	276	212	118	163	117	148	118	100	153	111	111	121
Hauts-de-France	1 946	2 321	1 708	1 545	1 900	2 499	2 627	2 573	2 104	2 473	2 497	2 348	1 922
Île-de-France	2 930	3 425	2 989	2 544	3 073	3 623	4 011	4 181	3 510	3 761	3 767	3 696	3 018
La Réunion	327	391	205	238	362	394	351	433	301	376	343	461	420
Martinique	124	209	100	99	120	148	122	172	124	149	172	140	116
Mayotte	53	64	26	16	39	68	40	77	90	39	89	69	39
Normandie	1 000	1 327	1 087	837	960	1 308	1 258	1 170	1 083	1 118	1 292	1 226	974
Nouvelle-Aquitaine	1 565	2 184	1 519	1 469	1 732	2 397	2 533	2 278	1 816	2 327	2 324	2 273	1 596
Occitanie	1 704	2 186	1 462	1 404	1 936	2 347	2 522	2 557	2 026	2 249	2 435	2 377	1 820
Pays de la Loire	801	1 119	824	868	990	1 332	1 273	1 243	1 054	1 168	1 236	1 216	878
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 651	1 706	1 504	1 633	1 565	2 010	2 256	2 076	1 588	1 863	2 183	1 952	1 370
France entière	18 549	23 399	17 496	16 033	19 360	24 940	26 182	25 797	20 665	23 804	24 383	23 598	18 321

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : Un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois

Tableau 16 : Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie

	2019T3	2019T4	2020T1	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1 (sd)	2021T2 (sd)	2021T3 (sd)	2021T4 (sd)	2022T1 (sd)	2022T2 (sd)	2022T3 (p)
Alternatives aux poursuites et mesures présentencielle	1 805	2 220	2 192	1 525	2 305	2 818	2 779	2 885	2 325	2 739	2 958	3 078	2 340
Mesures post-sentencielle	23 431	29 240	21 933	21 678	25 026	32 150	34 574	34 390	27 966	31 589	32 290	31 022	24 068
Mesures de sûreté suite à une condamnation (hors PSEM)	440	450	422	423	440	492	542	540	446	502	465	515	452
Total	25 676	31 910	24 547	23 626	27 771	35 460	37 895	37 815	30 737	34 830	35 713	34 615	26 860

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : Les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites** : le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternatives).
- les **mesures présentencielle** : l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE), l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) et le contrôle judiciaire.
- les **mesures post-sentencielle** : le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), le sursis probatoire, la libération conditionnelle, en aménagement de peine (Libération conditionnelle (AP)) ou en tant que régime de la libération sous contrainte (LSC sous libération conditionnelle), les peines (TIG) et obligations (Obligation de TIG) de travail d'intérêt général, le sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général (Sursis-TIG), l'interdiction de séjour, les peines et obligations de stage (Stage), les suspensions de peine pour raison médicale (Suspension (raison médicale)), la contrainte pénale, l'ajournement avec mise à l'épreuve, l'ajournement aux fins d'investigations et l'ajournement avec injonction.
- les **mesures de sûreté suite à une condamnation** : le suivi socio-judiciaire, la surveillance judiciaire et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Les mesures de PSEM ne sont pas renseignées ici du fait de trop faibles effectifs et sont retirées du total.

Tableau 17 : Nouvelles alternatives aux poursuites et nouvelles mesures présentencielles

	2019T3	2019T4	2020T1	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1 (sd)	2021T2 (sd)	2021T3 (sd)	2021T4 (sd)	2022T1 (sd)	2022T2 (sd)	2022T3 (p)
ARSE/ARSEM	126	133	136	85	114	182	167	180	162	192	215	214	180
Contrôle judiciaire	800	875	943	826	890	969	985	1 191	1 046	1 093	1 185	1 268	1 143
Stage (alternative)	209	333	322	266	511	654	691	671	589	753	819	791	510
TNR	670	879	791	348	790	1 013	936	843	528	701	739	805	507
Total	1 805	2 220	2 192	1 525	2 305	2 818	2 779	2 885	2 325	2 739	2 958	3 078	2 340

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; ARSEM : Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ; TNR : Travail non rémunéré

Tableau 18 : Nouvelles mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert

	2019T3	2019T4	2020T1	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1 (sd)	2021T2 (sd)	2021T3 (sd)	2021T4 (sd)	2022T1 (sd)	2022T2 (sd)	2022T3 (p)
Ajournement	36	40	30	16	13	29	NC	NC	NC	17	15	10	NC
Contrainte pénale	105	93	52	21	19	6	<5	<5	<5	0	<5	0	<5
DDSE	so	so	so	232	444	662	848	889	739	757	841	793	598
Interdiction de séjour	251	320	306	231	326	313	368	332	254	283	268	288	229
Libération conditionnelle (AP)	1 456	1 584	2 388	2 943	1 290	1 334	1 307	1 325	1 316	1 407	1 207	1 276	1 161
LSC sous libération conditionnelle	463	509	607	1 313	379	383	381	373	379	368	402	451	403
SME	15 126	18 796	13 304	8 208	5 392	3 311	2 393	1 386	880	651	472	326	216
Sursis probatoire	so	so	6	4 837	12 313	19 205	21 311	22 331	18 763	21 746	22 882	21 976	17 356
Suspension (raison médicale)	23	33	26	43	13	24	21	28	34	27	22	27	18
Stage	91	87	75	171	236	362	647	701	417	557	433	440	269
Sursis-TIG	3 282	4 126	2 986	714	372	170	98	51	40	13	NC	9	14
TIG (Peine et obligation)	2 598	3 652	2 153	2 949	4 229	6 351	7 176	6 953	5 125	5 763	5 732	5 426	3 794
Total	23 431	29 240	21 933	21 678	25 026	32 150	34 574	34 390	27 966	31 589	32 290	31 022	24 068

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : Ajournement : Ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction; DDSE : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; Libération conditionnelle (AP) : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous libération conditionnelle : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve; Suspension (raison médicale) : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage: Obligation et peine de stage ; Sursis-TIG : Sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; TIG : Peine de travail d'intérêt général; Obligation de TIG : Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général

NC : non communiqué en raison du secret statistique

so : sans objet

Tableau 19 : Nouvelles mesures de sûreté suite à une condamnation suivies en milieu ouvert

	2019T3	2019T4	2020T1	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1 (sd)	2021T2 (sd)	2021T3 (sd)	2021T4 (sd)	2022T1 (sd)	2022T2 (sd)	2022T3 (p)
Surveillance judiciaire	22	26	29	26	24	26	28	22	20	29	23	30	23
Suivi socio-judiciaire	418	424	393	397	416	466	514	518	426	473	442	485	429
Total	440	450	422	423	440	492	542	540	446	502	465	515	452

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : Les mesures de PSEM ne sont pas renseignées en raison du secret statistique et ne sont pas non plus incluses dans le total.

Tableau 20 : Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par région administrative du domicile

2022T3 (p)	Sursis probatoire	TIG	Libération conditionnelle (AP)	Autres	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	1 917	273	103	501	2 794
Bourgogne-Franche-Comté	724	140	45	364	1 273
Bretagne	757	75	39	157	1 028
Centre-Val de Loire	710	156	32	194	1 092
Corse	127	5	14	21	167
Grand Est	1 387	273	49	517	2 226
Guadeloupe	171	31	12	26	240
Guyane	102	16	12	62	192
Hauts-de-France	1 987	387	61	447	2 882
Île-de-France	2 583	546	320	834	4 283
La Réunion	379	63	9	111	562
Martinique	99	24	13	19	155
Mayotte	18	8	0	23	49
Normandie	962	213	29	222	1 426
Nouvelle-Aquitaine	1 567	326	84	499	2 476
Occitanie	1 702	342	137	591	2 772
Pays de la Loire	922	130	35	196	1 283
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 242	220	167	331	1 960
France entière	17 356	3 228	1 161	5 115	26 860

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : La catégorie "Autres" regroupe les mesures d'alternatives aux poursuites, les mesures présentenciennes, les mesures de sûreté suite à une condamnation et les autres mesures post-sentenciennes : ajournement, contrainte pénale, DDSE, interdiction de séjour, LSC sous libération conditionnelle, SME, suspension (raison médicale), stage, sursis-TIG, obligation de TIG.

Libération conditionnelle (AP) : Libération conditionnelle (aménagement de peine) ; TIG : Peine de travail d'intérêt général

Sources

Depuis juillet 2019, les statistiques trimestrielles de milieu ouvert (STMO) sont produites par la Sous-direction de la statistique et des études (SDSE), service statistique ministériel de la Justice. Elles ont été rétro-polées à partir de 2016 pour disposer d'une série de données cohérentes dans le temps. Elles étaient produites jusqu'en avril 2019 par le bureau des statistiques et des études (Me5) de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP).

Les STMO résultent de l'exploitation du fichier statistique APPI, construit à partir des données de l'applicatif de gestion du même nom. APPI est une application de gestion du suivi de l'exécution et de l'application des peines, qu'elles soient en milieu ouvert ou fermé. Elle n'a pas été développée à des fins statistiques. Les données y sont saisies parfois avec retard, ou peuvent être manquantes. Certaines fins de prise en charge des personnes ne sont pas saisies parce que cela n'a pas d'impact opérationnel.

Au vu des données d'APPI, une même personne peut être suivie au même moment pour des mesures et des procédures en réalité incompatibles, comme une mesure de détention en même temps qu'une mesure d'aménagement de peine ou de milieu ouvert.

Pour éviter de comptabiliser plusieurs fois une même personne, un ensemble de règles de gestion des données a été mis en place à partir de janvier 2016 par le bureau de la donnée de la DAP. Ces traitements, repris pour la plupart, sont déterminés par la compréhension du suivi de l'exécution des peines dans les services. Elles sont précisées ci-dessous.

Les différentes modalités d'exécution d'une peine sous écrou, c'est-à-dire en milieu fermé, sont la détention, les mesures de placements et de détention sous surveillance électronique (PSE et DDSE), de semi-liberté (SL), ou de placement à l'extérieur (PE). Elles sont aussi renseignées dans APPI. Afin d'éviter le double compte des personnes, elles ne sont pas comptabilisées dans les présentes statistiques trimestrielles de milieu ouvert puisqu'elles sont déjà recensées dans les statistiques de milieu fermé produites par la SDSE.

Règles de gestion

Les règles de gestion reposent sur le critère suivant : lorsqu'une mesure est créée dans APPI, elle prend le pas sur celles qui existaient jusqu'alors. Selon que la nouvelle mesure est compatible avec la ou les mesures passées toujours en vigueur, la comptabilisation des mesures antérieures continue, s'arrête, ou bien est suspendue le temps de l'exécution de la nouvelle.

Règles de clôture des mesures de milieu ouvert

Une personne ne peut pas être en train d'exécuter deux mesures de libération conditionnelle différentes au même moment. Si une nouvelle prise en charge pour une mesure de libération conditionnelle apparaît, la comptabilisation de l'ancienne mesure est arrêtée, au profit de la nouvelle.

De même, une personne en libération conditionnelle ou en suivi socio-judiciaire ne peut pas être soumise à une surveillance judiciaire. L'apparition d'une nouvelle mesure de surveillance judiciaire met donc un terme à la comptabilisation d'anciennes mesures de libération conditionnelle ou de suivi socio-judiciaire, et réciproquement.

Inversement, une personne peut être suivie pour deux mesures de SME différentes, ou être suivie dans le cadre d'un SME et d'une libération conditionnelle, ainsi l'apparition de l'une n'arrête pas la comptabilisation de l'autre.

Règles de compatibilité entre mesures de milieu ouvert et mesures de milieu fermé

Les mesures de milieu fermé, dites aussi mesures d'écrou, sont hors du champ des statistiques trimestrielles de milieu ouvert, mais elles sont présentes dans APPI. Il est tenu compte de leur existence dans le cadre des STMO afin de suspendre l'exécution de mesures de milieu ouvert.

Les sursis avec mise à l'épreuve (SME), sursis probatoire, sursis assorti d'un TIG (STIG), la peine de détention sous surveillance électronique à domicile (DDSE), libération conditionnelle (LC), contrainte pénale, TIG et travaux non rémunérés, interdiction de séjour, stages ainsi que les mesures de sûreté, sont suspendues par les nouvelles prises en charge de détention. Les SME, STIG et LC sont aussi suspendues par des mesures d'aménagement de peine sous écrou. La comptabilisation des mesures de milieu ouvert suspendues reprendra à la fin de la mesure d'écrou.

Le TIG, les stages de citoyenneté, le travail non rémunéré, le contrôle judiciaire, l'interdiction de séjour, les assignations à résidence sous surveillance électronique mobile ou non, le suivi socio-judiciaire et les mesures d'ajournement peuvent être pris en charge en même temps qu'une mesure d'aménagement de peine sous écrou, dans le cadre d'une autre affaire. Néanmoins, comme les personnes exécutant ces mesures sont déjà comptabilisées dans les statistiques mensuelles de milieu fermé produites par la DAP, elles ne sont pas prises en compte dans les statistiques trimestrielles de milieu ouvert, ni en termes de personnes, ni en termes de mesures.

Durée maximale

On définit une durée maximale pour chaque type de mesure et on considère comme terminée une mesure dont la durée constatée est supérieure à cette durée maximale. Cela permet d'éviter que des personnes ne soient considérées comme suivies en milieu ouvert de façon permanente alors que la fin de la mesure dont ils font l'objet n'a simplement pas été renseignée dans APPI.